

SERVICE EXCEPTIONNEL DE GARDE D'ENFANTS

Un service de garde exceptionnel est mis en place du lundi 30 mars au 24 avril, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, pour les enfants de 4 mois à 11 ans, **dont les parents travaillent dans le secteur médical ou paramédical et les services de secours (agents hospitaliers, infirmiers, ambulanciers, pompiers, personnel d'EHPAD, gendarmes et policiers...)** n'ayant pas d'autres moyens de faire garder leurs enfants.

LIEUX D'ACCUEIL

✦ Enfants de 4 mois à 3 ans

Crèche collective du Parc

4 rue des écoles

☎ 01 60 16 91 85

✦ Enfants scolarisés en maternelle

Accueil de loisirs maternel

de la Boële

Rue de la Boële

☎ 01 60 15 30 85

✦ Enfants scolarisés en élémentaire

Accueil de loisirs élémentaire

du Château

Rue Léo Lagrange

☎ 01 60 15 31 55

BULLETIN D'INSCRIPTION (1 PAR ENFANT)

Nom de l'enfant : **Prénom :**

Date de naissance :

Adresse :

École et classe pour les enfants scolarisés :

Nom du parent 1 : **Prénom :**

Téléphone mobile : **Téléphone professionnel :**

j'atteste sur l'honneur exercer la profession de :

au sein de : (nom de l'entreprise ou du service public)

et ne disposer d'aucun autre moyen de faire garder mon/mes enfant(s)

Nom du parent 2 : **Prénom :**

Téléphone mobile : **Téléphone professionnel :**

JOURS DE GARDE (À COCHER)

Lundi 30 mars

Mardi 31 mars

Mercredi 1^{er} avril

Jeudi 2 avril

Vendredi 3 avril

Lundi 6 avril

Mardi 7 avril

Mercredi 8 avril

Jeudi 9 avril

Vendredi 10 avril

Lundi 13 avril

Mardi 14 avril

Mercredi 15 avril

Jeudi 16 avril

Vendredi 17 avril

Lundi 20 avril

Mardi 21 avril

Mercredi 22 avril

Jeudi 23 avril

Vendredi 24 avril

Pour les accueils maternels et élémentaires il est indispensable de remplir et remettre la fiche de renseignements jointe le 1^{er} jour de l'accueil, au responsable de la structure.